



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations culturelles

Question écrite n° 4351

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'importance des missions que remplissent les agents de l'Etat, relevant de son ministère, à l'étranger dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de la culture. Il souhaite connaître : la liste des établissements et services de l'Etat, des établissements publics de l'Etat, d'autres collectivités publiques, ou de toutes autres personnes de droit public ou privé qui, dans ces domaines, utilisent des personnels, titulaires ou non, des fonctions publiques ; la ventilation de ces personnels selon leur statut et selon leur position statutaire.

Texte de la réponse

Pour répondre à la question posée, deux tableaux ci-après font apparaître les effectifs des personnels français détachés auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, établissement public à caractère administratif en charge des établissements scolaires français à l'étranger. Par ailleurs, un troisième tableau fait apparaître les personnels non titulaires, bien que les personnels en cause ne soient pas employés par l'Etat ou par un organisme public mais recrutés et rémunérés localement.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4351

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2166

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1666